Club XY

Rue des Exemples x

CH-XXXX Lieu Exemple

T +41 XX XXX XX XX

info@clubxy.ch

www.clubxy.ch

« Club XY »

Concept de protection pour les entraînements et compétitions dès le 04.02.2022

Version : 04.02.2022

Auteur : Nom et prénom de la personne responsable du plan coronavirus

# Conditions cadres

Selon les directives de la Confédération, les règles suivantes s'appliquent dès le 04.02.2022 :

* Le sport en salle (compétition et entraînement) sans masque n'est autorisé que pour les personnes disposant d'un certificat de vaccination ou de guérison, y compris un résultat de test négatif.
* Si toutes les personnes présentes, y compris les athlètes, portent un masque en permanence, l'accès 2G sans test négatif est autorisé.
* Un concept mixte avec 2G avec masque et 2G+ n'est autorisé pour aucune manifestation. Dès qu'une personne ne dispose pas du statut 2G+, toutes les personnes présentes (qu'elles soient 2G ou 2G+) doivent porter un masque.
* Toutes les personnes présentes de plus de 12 ans portent un masque en permanence, sauf les joueurs/joueuses et les arbitres sur le terrain et dans la zone de changement.
* Pour les joueurs et joueuses qui ne participent pas au jeu activement, nous recommandons le port obligatoire du masque.
* 2G avec masque pour les spectateurs & aides dès 16 ans. Pour les enfants de 12-16 ans, uniquement le port du masque.
* Lors de la consommation, les spectateurs de plus de 16 ans doivent être assis.

Des exceptions s'appliquent aux personnes suivantes

* Aucune restriction ne s'applique aux enfants et aux jeunes de moins de 16 ans. Le jour de référence est le 16e anniversaire.
* Les personnes dont la vaccination complète, le rappel ou la guérison ne remonte pas à plus de quatre mois ne sont pas soumises à l'obligation de se soumettre à un test.
* Pour les détenteurs d'une Swiss Olympic Card, les membres d'un cadre national ainsi que les équipes d'une ligue semi-professionnelle ou d'une ligue nationale de la relève, la règle 3G s'applique.

Pour la ligue nationale, s'applique :

* En Ligue nationale, la règle 3G s’applique aux joueurs et au staff lors des entraînements et matchs.
* Dans ces ligues, les arbitres doivent également respecter la règle 3G.

Pour ligues nationales de la relève (M21A, M18A, M16A, M14/17A) s'applique :

* Dans les ligues nationales de la relève, la règle 3G s’applique aux joueurs et au staff lors des entraînements et matchs.
* Dans ces ligues, les arbitres doivent également respecter la règle 3G lors des compétitions.

Pour les autres ligues de moins de 16 ans, les règles suivantes s'appliquent

* Aucune restriction ne s'applique aux joueurs et joueuses de moins de 16 ans pour les entraînements et les matchs.
* Pour les arbitres, la règle est 2G avec masque ou 2G+ sans masque. Pour les entraîneurs, la règle est 2G avec masque lors des entraînements et des compétitions.

Voici comment nous jouons dans toutes les autres ligues

* Dans toutes les ligues qui reprennent le jeu, la règle des 2G+ s'applique aux joueurs et joueuses à l'entraînement et au match. Pour les entraîneurs, c'est soit 2G+ ou 2G avec masque.
* Dans ces ligues, la règle des 2G+ s'applique également aux arbitres.

Les juniors et juniores qui atteignent leur seizième anniversaire peuvent continuer à jouer, à condition qu'ils aient le statut 2G+.

# Les principes suivants doivent être strictement respectés pour les entraînements et les compétitions :

## **Pas de symptômes à l'entraînement et au match**

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements et aux compétitions. Elles restent à la maison, respectivement vont se faire tester.

## **Port du masque et distances**

Pour toutes les personnes présentes à partir de 12 ans, le port du masque est obligatoire. En dehors du terrain et de la zone de changements, cette obligation s'applique également aux sportifs.

Il faut continuer à se passer des poignées de mains ou des « high-five ».

## **Se laver les mains soigneusement**

Se laver les mains est un élément crucial de l'hygiène. En vous lavant soigneusement les mains avec du savon avant et après l'entraînement, vous vous protégez vous-même et votre entourage.

## **Tenir des listes de présence**

Afin de faciliter le traçage des contacts, le club tient une liste des présences pour tous les entraînements (à l'intérieur comme à l'extérieur). La personne qui donne l'entraînement est responsable de tenir une liste complète et correcte de cette liste, afin qu'elle puisse être mise à disposition à la personne responsable du plan coronavirus dans la forme convenue (cf. point 5). Les clubs sont libres à définir en quelle forme (par exemple : Doodle, Excel, applications) la liste de présences est établie.

## **Désigner une personne responsable au sein du club**

Chaque organisation qui offre des entraînements est tenue déterminer une personne responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Dans notre club, il s'agit de *Nom Prénom*. Si vous avez des questions, veuillez le/la contacter directement (Tél. +41 79 XXX XX XX XX ou prenom.nom@clubxy.ch).

## **Autres dispositions spécifiques de l‘organisateur**

* …
* …
* …

Lieu, date Comité du club XY